



**D2019-03-01**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-D20190301-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Leposava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
<b>Budget communal – DM 1</b>

Monsieur le Maire expose que le Budget principal 2019 de la commune de Saint-Loubes est le dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble de ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b> FONCTIONNEMENT </b>				
D-60633-020 : Fournitures de voirie	24 000,00	0,00	0,00	0,00
D-60633-822 : Fournitures de voirie	0,00	24 000,00	0,00	0,00
D-6226-020 : Honoraires	0,00	8 000,00	0,00	0,00
D-6288-212 : Autres services extérieurs	0,00	4 200,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>24 000,00</b>	<b>36 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-6218-212 : Autre personnel extérieur	4 200,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00	0,00	0,00	5 500,00
R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	2 500,00
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 200,00</b>	<b>36 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>
<b> INVESTISSEMENT </b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues ( investissement )	57 987,81	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( Investissement )</b>	<b>57 987,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
D-204172-16-814 : Eclairage Public	0,00	60 887,81	0,00	0,00
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>60 887,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-21318-15-020 : BATIMENTS DIVERS	0,00	15 000,00	0,00	0,00
D-2188-20-024 : matériel, mobilier écoles	0,00	1 100,00	0,00	0,00
D-2188-25-020 : MATERIEL, MOBILIER VOIRIE	0,00	9 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>25 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-2313-21-020 : Mairie	0,00	22 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>57 987,81</b>	<b>107 987,81</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>Total Général</b>	<b>58 000,00</b>	<b>58 000,00</b>	<b>58 000,00</b>	<b>58 000,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte la délibération budgétaire modificative.**

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,

Le Maire  
  
**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

29 MAI 2019



**D2019-03-02**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-D20190302-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Leposava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Demande de subvention CDC – Festival du Jeu -**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019** SLO  
ID : 033-213304330-20190624-20190302-DE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'organisation du festival de l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à demander la subvention habituelle pour un montant de 25 000 € auprès de la communauté des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de la Communauté des Communes du secteur de SAINT LOUBES**

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,

Le Maire,



**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **29 MAI 2019**



**D2019-03-03**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-D20190303-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Laposava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOUILLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Demande de subvention au SDEEG**

Monsieur le Maire expose que des travaux de la rue du stade réseaux et l'éclairage public , deux subventions peuvent être sollicitées auprès du SDEEG de la Gironde selon les plans de financement suivants :

<b>Dissimulation BT Rue du Stade</b>			
Estimation prévisionnelle des travaux (HT)	66 001,30	Subvention SDEEG 60 % des travaux HT	39 600,78
Maîtrise d'œuvre	5 280,10	Autofinancement	31 680,62
<b>Total (€ TTC)</b>	<b>71 281,40 €</b>		<b>71 281,40 €</b>

<b>ECLAIRAGE Tranche 2 - Rue du Stade</b>			
Estimation prévisionnelle des travaux (HT)	11 437,19	Subvention SDEEG 20 % des travaux HT	2 287,44
Maîtrise d'œuvre	800,60	Autofinancement	
<b>Total (€ TTC)</b>	<b>14 685,35 €</b>		<b>12 397,91 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du SDEEG**

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,

Le Maire,  
  
Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

29 MAI 2019



**D2019-03-04**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019

Reçu en préfecture le 29/05/2019

Affiché le

**29 MAI 2019**

ID : 033-213304330-20190529-D20190304-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Leosava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – tableaux numériques**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'équipement des écoles en tableaux numériques selon le plan de financement ci-après :

Équipement en tableaux numériques			
Coût du projet (HT)	10	Subvention Conseil	4 044
	110	Départemental	8 088
		Autofinancement	
Total (€ TTC)	12		12
	132		132

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.**

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,

Le Maire,

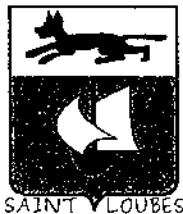


**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **29 MAI 2019**





D2019-03-05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019

Reçu en préfecture le 29/05/2019

Affiché le **29 MAI 2019**

ID : 033-213304330-20190529-D20190305-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepsava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Demande de subvention Conseil Départemental – FDAEC -**

Monsieur le Maire expose que L'assemblée départementale, dans le cadre du vote de son budget, a reconduit le dispositif du FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Celui-ci permet à l'ensemble des communes girondines d'investir dans le maintien et l'amélioration des équipements et l'acquisition de matériels communaux.

Les opérations éligibles (travaux de voirie, travaux sur bâtiments, acquisition de matériel ou de mobilier) concernent les opérations relevant d'investissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage communal voire intercommunal, en cas de compétence transférée. Le cumul de la subvention FDAEC avec une autre subvention départementale pour une même opération n'est pas autorisé.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le plan de financement suivant :

<i>Objet</i>	<i>Montant en €</i>
<i>Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en salle des mariages</i>	519 935,90
<i>FDAEC 2019</i>	35 167
<i>Autofinancement (TTC)</i>	588 756,08

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.**

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,

Le Maire,  
  
Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

**29 MAI 2019**



**D2019-03-06**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX**

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-D20190306-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepsava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOUILLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
Tarifs séjours été 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les tarifs qui auront lieu cet été :

Coût global du séjour 2019				
	Coef.	0-1018	1019-2036	> 2036
MINISEJOUR (3 jours / 2 nuits)		85,5	102	117
SEJOUR (5 jours / 4 nuits)		142,5	170	195
SEJOUR (10 jours/ 9 nuits)		210	240	270
STAGE PONEY (5 jours)		90	105	120
STAGE PONEY (5 demi-journées)		45	52,5	60
VAC SPORTIVES (5 jours)		57,5	67,5	75

Une réduction forfaitaire de 10 % sera accordée pour les fratries de 2 enfants, puis de 15 % pour trois enfants et au-delà.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide les tarifs proposés.

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,

Le Maire,  
  
Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 29 MAI 2019



**D2019-03-07**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019

Reçu en préfecture le 29/05/2019

Affiché le

**29 MAI 2019**

ID : 033-213304330-20190529-D20190307-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

<b>Date de la convocation</b>	21/05/2019	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	21/05/2019	<b>Présents</b>	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>		
<b>DURAND Pierre, le Maire</b>		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Leosava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

<b>Secrétaire de séance</b>	OLIVER Joëlle
-----------------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Renouvellement compromis de vente terrain Chartran**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite à la délibération du mois de mai 2019, Monsieur le Maire a autorisé Monsieur le Maire à signer un compromis de vente pour un terrain constitué d'un ensemble de parcelles (superficie 5 ha 30a 91 ca) situées au lieu dit « Jauga », avenue du Vieux moulin au prix de 850 000 €.

La vente définitive étant reportée, le compromis de vente doit être renouvelé. Une nouvelle estimation du service des Domaines a été sollicitée, elle est de 940 000€ .

Monsieur le Maire, compte tenu des engagements qui avaient été pris, et compte-tenu de l'ajustement des surfaces qui doit être réalisé suite à la modification de l'emprise départementale de la RD 115, propose de conserver le prix de vente qui avait été fixé à 850 000€.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler le compromis de vente et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente,
- **FIXE** le prix à 850 000€.

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,

Le Maire,  
  
**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **29 MAI 2019**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE  
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE  
208 Rue Fernand Audeguil  
33000 BORDEAUX  
Balf : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone secrétariat : 05 56 00 13 55

BORDEAUX, le 21 Mai 2019

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Evelyne THOUARD  
Téléphone : 05.56.00.13.54  
Responsable du service : Laurent KOHLER  
Téléphone : 05.56.00.13.63  
Adjoint du service : Bruno BENEDETTO  
Téléphone : 05.56.00.13.60

Nos réf. : 2019-33433V1228

nos réf. : Michel SANTAOLALLA msantaolalla@saint-loubes.fr

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

Cession

Articles L. 3221-1, L. 3222-2, R. 3221-6 et R. 3222-3 du code général de la propriété des personnes publiques - Articles L. 2241-1, L. 3213-2, L. 4221-4, L. 5211-37, L. 5722-3 et R. 2241-2, R. 2313-2, R. 4221-2, R. 5211-13-1 et R. 5722-2 du code général des collectivités territoriales - Arrêté ministériel du 5 décembre 2016

**DÉSIGNATION DU BIEN :** Grand terrain en zone AUY

**ADRESSE DU BIEN :** Avenue du vieux moulin lieu dit « au JAUGA »

**VALEUR VÉNALE :** 940 000 €

- 1 - SERVICE CONSULTANT : Commune de St LOUBES  
AFFAIRE SUIVIE PAR : M Michel SANTAOLALLA
- 2 - Date de consultation : 30 Avril 2019  
Date de réception : 3 Mai 2019  
Date de visite : 10 Mai 2019  
Date de constitution du dossier « en état » : 10 mai 2019

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet de cession, à une société, d'un grand terrain de plus de 5 hectares non viabilisé, destiné à la construction d'un ensemble immobilier à usage locatif pour des activités industrielle et logistique.

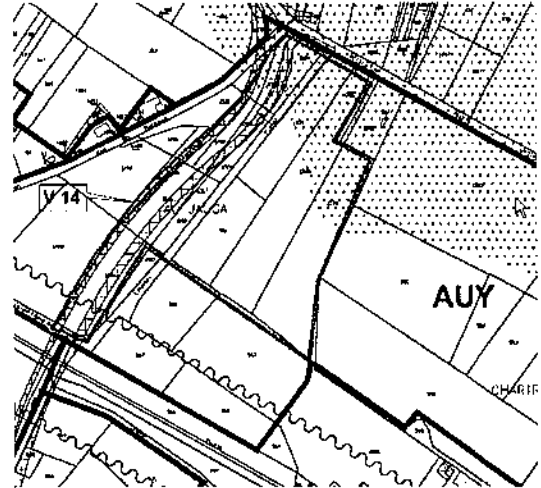
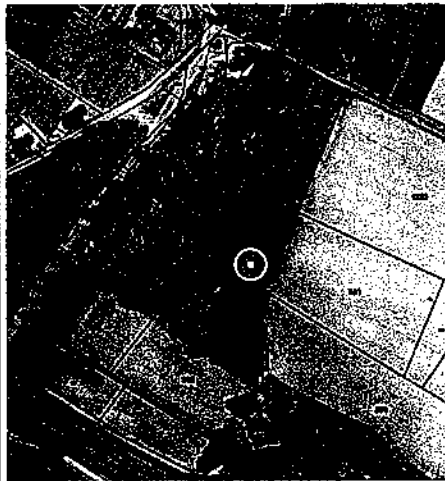
**4 - DESCRIPTION DU BIEN**

A) Situation géographique du bien, desserte par les transports :

Commune	Adresse	Section cadastrale	Superficie
---------	---------	--------------------	------------

St Loubes	Lieudit « Au Jauga »	A 1536 – 2236 – 2238 – 561 – 2154 – 1518 – 1487 – 2156p – 1517p – 1515p – chemin rural déclassé 1486p – 2235p – 2237p – 1524p – 1523p – 2151p – 2153 – 2155 – 2159 –	48 443 m <sup>2</sup> <b>4 648 m<sup>2</sup></b> 53 091 m <sup>2</sup>
-----------	----------------------	--	--

#### Situation géographique du bien



**B) Consistance actuelle du bien :**

Grand terrain principalement en nature de lande, non viabilisé, situé au nord de la voie ferrée, entre la route des Valentons et l'avenue du vieux Moulin.

**C) Travaux à réaliser:** raccordement du terrain aux réseaux de distribution d'eau et d'électricité ; dispositif d'assainissement à la charge de l'acquéreur; voirie.

#### 5 - SITUATION JURIDIQUE

A) **Désignation et qualité des propriétaires :** Commune de St LOUBES

B) **Origine de propriété :** Ancienne

C) **État et conditions d'occupation :** libre

#### 6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Dernier règlement opposable aux tiers, date d'approbation	PLU en date du 6 novembre 2008
Identification du zonage au POS/PLU et le cas échéant du sous-secteur	Zone AUY
Servitudes publiques et/ou privées grevant le bien	
Présence ou non de ZAC (zone d'aménagement concerté), ZAD (zone d'aménagement différé), PPRI (plan de prévention des risques d'inondations), PPRT (plan de prévention des risques technologiques)	Partiellement en zone rouge du PPRI



### Extrait du plan de zonage

La zone AUY est une zone peu équipée, destinée à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales ou tertiaires.

Une partie de la zone, le long de la RD115, est située en zone PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation).

En zone PPRI, toutes les constructions, travaux, installations et aménagements autorisés, et non les seules catégories énumérées à l'article 2, doivent respecter le règlement du PPRI.

#### 7 – CONDITIONS FINANCIÈRES NÉGOCIÉES :

#### 8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

8 a/ Méthode d'évaluation retenue : Par comparaison directe

8 b/ Modalités de calcul :

La valeur vénale du bien peut être décomposée comme suit :

Parcelle / Nature	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Prix unitaire (en €/m <sup>2</sup> )	Valeur vénale (en €)
Lande, chemin rural de 4 648 m <sup>2</sup> à déclasser	40 666	21,00	853 986 €
Lande en zone rouge du PPRI	12 425	7,00	86 975 €
Valeur vénale totale du bien =			940 961 € arrondie à 940 000 €

La présente évaluation s'entend hors taxes et droits d'enregistrement.

**Marge d'appréciation : 10 %**

#### 9 – DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

#### 10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

La présente estimation est réalisée sous réserve des coûts éventuels liés à la présence d'amiante (Code de la Santé Publique art. L.1334-13 et R. 1334-15 à R. 334-29), de plomb (CSP : articles L. 1334-5 et L. 1334-6 – art R. 1334-10 à 1334-13 ; art L. 271-4 et R. 271-5 du code de la construction et de l'habitation), ou de termites et autres insectes xylophages (cf. code de la construction et de l'habitation art. L. 133-6 et R. 133-1 – R. 133-7 - art L.271-4 et R. 271-5.)

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*

**Pour la Directrice Régionale des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde  
par délégation,**

**Evelyne THOUARD  
Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques**





**D2019-03-08**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019

Reçu en préfecture le 29/05/2019

Affiché le

**29 MAI 2019**

ID : 033-213304330-20190529-D20190308-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Laposava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

<b>Secrétaire de séance</b>	OLIVER Joëlle
-----------------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Classes Paul Jean Toulet – avenant – 2018mapa01**

VU la délibération n° 2018.03.05 du 26 avril 2018, relative à l'attribution de lots,  
VU la délibération n° 2018.04.06 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des derniers lots,  
VU la délibération n°2018.07.10 du 27 novembre 2018, relative au nouveau titulaire du lot n°8,  
VU la délibération n°2018.07.11 du 27 novembre 2018, relative à des modifications de lots,  
VU la délibération n°2019.01.09 du 29 janvier 2019, relative à des modifications de lots.

Monsieur le Maire expose que l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières prévoient des durée de chantier différentes : respectivement 6 mois et 10 mois. La durée erronée est celle de l'acte d'engagement.

Il convient de lever cette contradiction en fixant la durée du chantier à 12 mois. Cette modification concerne tous les lots.

Il est demandé au conseil municipal,

DE VALIDER la durée de chantier corrigée,  
D'AUTORISER Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la durée de chantier corrigée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,

Le Maire,  
  
Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

**29 MAI 2019**



**D2019-03-09**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019

Reçu en préfecture le 29/05/2019

Affiché le

**29 MAI 2019**

ID : 033-213304330-20190529-20190309-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepsava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Classe et bloc sanitaire Jean de la Fontaine – Avenant - 2018mapa02**

VU la délibération n° D2018.4.07 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des lots,  
 VU la délibération n° D2018.05.06 du 3 juillet 2018, relative à des corrections de prix,  
 VU la délibération n° D2018.06.18 du 27 septembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,  
 VU la délibération n° D2018.07.21 du 27 novembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,  
 VU la délibération n° D2019.01.10 du 29 janvier 2019, relative à l'attribution d'un lot,  
 VU la délibération n° D2019.02.16 du 26 mars 2019, relative à l'attribution d'un lot,  
 VU la délibération n° D2019.02.17 du 26 mars 2019, relative à diverses modifications,

### 1. Modification propres à certains lots

L'exécution du chantier de construction d'une classe et d'un bloc sanitaire à l'école maternelle Jean de la Fontaine nécessite des modifications par rapport au projet initial.

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
		<b>Montant initial du lot 1</b>	<b>50 000,00 € HT</b>
1	SORENOBAT	<b>Contenu de la modification n°1</b>	
		- Suppression du bungalow de chantier suite à mutualisation des installations avec le chantier de l'école Toulet	- 5 500,00 € HT
		<i>Total avenant</i>	- 5 500,00 € HT
		<b>Montant du marché après modification n°1</b>	<b>44 500,00 € HT</b>
		<b>Montant initial du lot 7</b>	<b>5 860,20 € HT</b>
7	GREZIL	<b>Contenu de la modification n°2</b>	
		- Plaque plâtre hydrofuge supplémentaires dans les sanitaires	+ 217,60 € HT
		<i>Total avenant</i>	+ 217,60 € HT
		<b>Montant du marché après modification n°1</b>	<b>6 077,80 € HT</b>

### 2. Modification commune à tous les lots

L'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières prévoient des durée de chantier différentes : respectivement 6 mois et 10 mois. La durée erronée est celle de l'acte d'engagement.

Il convient par ailleurs de prendre en considération les difficultés rencontrées au cours du chantier par certains lots, qui ont entraîné un retard de celui-ci. La durée du chantier est donc prolongée, passant de 10 mois à 12 mois. Cette modification concerne tous les lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la durée de chantier corrigée,
- **VALIDE** les modifications présentées,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,



**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **29 MAI 2019**



**D2019-03-10**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX**

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-D20190310-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

<b>Date de la convocation</b>	21/05/2019	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	21/05/2019	<b>Présents</b>	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepsava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOUILLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

<b>Secrétaire de séance</b>	OLIVER Joëlle
-----------------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Restaurant scolaire Hector Ducamp – Avenant - 2018MAPA03**

VU la délibération n° D2019.01.04 du 29 janvier 2019, relative à l'attribution des lots,

### 1. Prestations supplémentaires

L'exécution du chantier de construction d'un restaurant scolaire à l'école Hector Ducamp nécessite des modifications par rapport au projet initial.

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
		<b>Montant initial du lot 12</b>	<b>191 742,00 € HT</b>
12	SOPCZ	<b>Contenu de la modification n°1</b>	
		- Dévoiement des réseaux enterrés gaz et eau froide	+ 1 244,05 € HT
		<i>Total avenant</i>	<i>+ 1 244,05 € HT</i>
		<b>Montant du marché après modification n°1</b>	<b>192 986,05 € HT</b>

### 2. Lot 1 : substitution de DPGF

La DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) du lot n°1 / Fondations – Gros-oeuvre – Démolition, validé lors de la conclusion du marché, contient une provision pour le compte prorata, compte inter-entreprises qui a pour but de répartir entre tous les titulaires la prise en charge des différentes dépenses d'intérêt commun.

Or, la collectivité n'intervient pas dans la gestion de ce compte. C'est donc indûment qu'une provision s'y rapportant est mise à sa charge.

Une nouvelle version du DPGF est donc substituée la version initiale. Le montant du marché n'est pas modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la durée de chantier corrigée,
- **VALIDE** les modifications présentées,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,

Le Maire,  
  
 Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **29 MAI 2019**





**D2019-03-11**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-D20190311-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepsava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Rénovation Hôtel de ville – Avenant - 2018MAPA24**

L'exécution du chantier de rénovation de l'hôtel de ville nécessite des modifications par rapport au projet initial. Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

### 1. Modifications propres à certains lots

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
1	ULUCAY	Montant initial du lot 1	96 024,00 € HT
		Montant du marché après modification n°1	109 984,00 € HT
		Contenu de la modification n°2 - Clous podotactiles sur rampes extérieures	+ 2 380,00 € HT
		Total avenant	+ 2 380,00 € HT
		Montant du marché après modification n°1	112 364,00 € HT
4	MOTTARD	Montant initial du lot 4	96 646,55 € HT
		Montant du marché après modification n°1	+ 12 416,95 € HT
		Contenu de la modification n°1 - Isolation acoustique au 1 <sup>er</sup> étage (baffles, doublage)	+ 12 416,95 € HT
		Total avenant	+ 12 416,95 € HT
		Montant du marché après modification n°1	112 364,00 € HT
5	TECHNIBOIS	Montant initial du lot 5	81 173,02 € HT
		Montant du marché après modification n°1	95 292,62 € HT
		Montant du marché après modification n°2	104 003,51 € HT
		Contenu de la modification n°3 - Finitions diverses RDC + stores complémentaires.	+ 9 918,53 € HT
		- Organigramme modifiée	+ 2 324,17 € HT
Total avenant	+ 12 242,70 € HT		
		Montant du marché après modification n°3	116 246,21 € HT
7	EPRM	Montant initial du lot 7	42 915,00 € HT
		Montant du marché après modification n°1	51 355,00 € HT
		Contenu de la modification n°2 - Peintures complémentaire au RDC (parois existantes)	+ 3 765,00 € HT
		- Modifications tapis hall d'entrée	+ 660,00 € HT
		Total avenant	+ 4 425,00 € HT
		Montant du marché après modification n°2	55 780,00 € HT
10	JAMOT	Montant initial du lot 10	102 000,00 € HT
		Montant du marché après modification n°1	+ 2 530,00 € HT
		Contenu de la modification n°1 - Remplacement matériels de la VMC existante	+ 967,54 € HT
		- Remplacement du chauffe-eau local ménage	+ 747,39 € HT
		- Déplacement du vidoir	+ 4 244,93 € HT
Total avenant	+ 4 244,93 € HT		
		Montant du marché après modification n°1	106 244,93 € HT

### 2. Modification commune à tous les lots

Il convient d'actualiser la durée du chantier pour prendre en compte certaines prestations supplémentaires qui ont entraîné, du fait de délai de commande et de fabrication, un allongement de cette durée.

La durée est donc prolongé, passant de 7 à 10 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la durée de chantier corrigée,
- **VALIDE** les modifications présentées,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

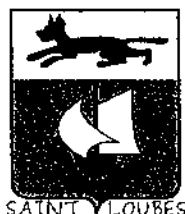
Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **29 MAI 2019**



**D2019-03-12**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-D20190312-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepasava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOUILLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Maîtrise d'œuvre travaux de voirie – Avenant - 2018MAPA42**

Monsieur le Maire expose que l'acte d'engagement liste des pièces cont  
renvoie improprement au cahier des clauses administratives générales des  
courantes et services.

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-D20190312-DE

La prestation de l'accord-cadre est en effet une prestation intellectuelle. Il est donc décidé de substituer à ce document le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles, issu de sa version en vigueur, soit celle adoptée par arrêté du 16 septembre 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la substitution de cahier des clauses administratives générales proposée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant correspondant.

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,

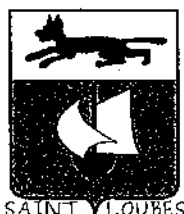


Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

**29 MAI 2019**



**D2019-03-13**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le 29 MAI 2019  
ID : 033-213304330-20190529-D20190313-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Leosava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Nettoyage de bâtiments communaux – Avenant -2018PF01**

VU la délibération n°D2018.06.08 du 27 septembre 2018 relative à l'attributi

La prestation de nettoyage du complexe, par la société SOLINET (33 500 LIBOURNE) demande, au vu du résultat sur quelques mois l'ajout des prestations suivantes, qui s'avèrent nécessaire au vu de la fréquentation du site :

Sites	Tarif forfaitaire annuel, 10 mois (€ HT)
<b>GYMNASE</b>	
Dojo : mise en propreté supplémentaire le jeudi	1 860,00 €
Salle de hand : mise en propreté supplémentaire le lundi	2 310,00 €
Vestiaires et sanitaires du hand : mise en propreté supplémentaire le lundi	1 150,00 €
Vestiaire et sanitaires du foot et rugby : mise en propreté complète du lundi au vendredi	3 910,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 230,00 €</b>
<b>SALLE DES PROFESSEURS TOULET</b>	
Mise en propreté hebdomadaire	764,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>764,31 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification proposée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant correspondant.

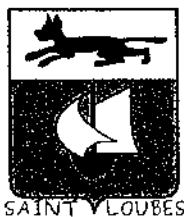
Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **29 MAI 2019**



**D2019-03-14**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-D20190314-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepsava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à l'évolution des effectifs communaux, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Date d'effet	Suppression	Création	Temps de travail
01/07/19	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	20 heures
01/09/19	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Adjoint technique territorial	35 h
		Assistant d'enseignement artistique	17h30
		Assistant d'enseignement artistique	10 h

Par ailleurs, il propose de relancer et renouveler le contrat d'apprentissage au pôle petite enfance pour une période de deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les modifications proposées.

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 29 MAI 2019





**D2019-03-15**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-D20190315-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Laposava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Remboursement des frais de déplacement et mission

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le concernant la revalorisation des frais de mission, indemnités kilométriques et d'hébergement sont parus. Il convient d'adapter les remboursement selon les nouvelle modalités parues au décret n°2016-139 du 26/02/2019, à savoir :

- Indemnités kilométriques en métropole

La revalorisation du barème de l'indemnité kilométrique est de 17 %, elle s'applique à compter du 1er mars 2019 :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 cv et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 et 7 cv	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 cv et plus	0.41 €	0.50€	0.29 €

- Indemnités de mission en métropole

La revalorisation des indemnités de mission ne peut s'appliquer qu'après délibération (article 7-1 du décret n°2001-654) :

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	15.25 €	15.25 €	15.25€
Dîner	15.25 €	15.25 €	15.25 €

Pour l'application de ces taux, sont considérées comme grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le remboursement des frais tel que présenté.

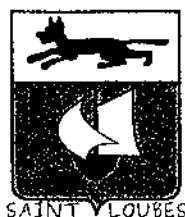
Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **29 MAI 2019**



**D2019-03-16**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le **29 MAI 2019**  
ID : 033-213304330-20190529-020390316-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 28 MAI 2019**

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepsava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACOCCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BONNAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean Luc	GOULIERE Marie Pierre
FOLTIER Françoise	GOULLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
----------------------	---------------

<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b> Service de remplacement du CDG33
Service de remplacement du CDG33

Monsieur le Maire expose que fin février 2019, nous avons reçu un CDG33 nous informant des nouvelles modalités d'organisation de son service de remplacement et renfort et de l'ouverture de ses missions.

Ce service existe depuis 2014 mais fonctionnait uniquement pour la filière administrative (et à titre expérimental sur la filière technique).

Depuis le 13 février 2019, le service de remplacement et renfort est en capacité de prendre en charge des demandes de remplacement et de renfort pour toutes les filières de la fonction publique territoriale à l'exception des filières sécurité, pour des profils A, B, C.

Une délibération doit être prise (mise à jour de la précédente) afin :

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le recours au service de remplacement du centre de gestion de la Gironde,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion.

Fait à SAINT LOUBES le 28 mai 2019,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

29 MAI 2019